

Mars 2017

La Communauté d'Agglomération a saisi le Conseil de Développement en 2015 sur le thème des coopérations. Après une première contribution, le Conseil de Développement a choisi de travailler plus en profondeur le « thème coopérations territoriales et mobilités » en 2016-2017.

Contexte :

- La mise en place d'une intercommunalité qui passe de 16 à 38 communes
- Le renforcement des compétences mobilités pour les intercommunalités
- Les coopérations nécessaires entre la Région et les Intercommunalités
- Les réflexions en cours sur les grands Schémas Régionaux
- Le projet de BHNS et la réorganisation du réseau de transports en commun
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-HD du GrandAngoulême en cours d'écriture.
- Les difficultés à chiffrer le nombre réel des personnes ayant des problématiques liées à la mobilité y compris la nécessaire prise en compte du vieillissement de la population

Enjeux :

- Accessibilités pour toutes les personnes sur l'ensemble des territoires
- Transformation et réduction du besoin de déplacement (aspect développement durable)
- Organisation des transports et inter modalité (répondre aux besoins des habitants)
- Gouvernance à mettre en place pour la meilleure action possible.
- Nécessité de suivre l'impact sur le territoire de la nouvelle desserte de la LGV Océane

Postulats :

- Les déplacements sont une conséquence de l'urbanisme et non l'inverse, c'est-à-dire que l'habitat et son organisation déterminent ensuite le développement des différents types de déplacement et notamment le renforcement des modes doux
- Le GrandAngoulême s'est engagé dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) protégeant l'environnement et la santé des habitants, démarche qui doit s'appliquer dans les transports
- Une politique intermodale des déplacements nécessite une approche globale combinant tous les modes de transport avec une réelle volonté de coopérations entre collectivités
- La mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance qui associe dès le début des projets les habitants et les acteurs
- Une mobilité inclusive : observer et évaluer pour ajuster les politiques de mobilités pour tous et soutenir les projets associatifs
- La nécessité d'accompagner le changement des mentalités et les nouvelles pratiques de mobilités.



Mars 2017

Les préconisations du Conseil de Développement

3 orientations principales :

- Impulser une politique des mobilités volontariste, transversale et inclusive

1. Créer une charte de la mobilité – ou des mobilités – sur le Grand Angoulême, associant les partenaires publics et privés, les associations, les citoyens.
2. Elaborer un protocole d'aménagement de la voirie sur le Grand Angoulême, qui hiérarchise fonctionnellement le réseau
3. Repenser la politique de stationnement
4. Coordonner et animer les créations de tiers-lieux sur le Grand Angoulême

- Mettre en œuvre et animer une politique d'intermodalité pour tous

1. Piloter la coordination de l'intermodalité sur le territoire de GrandAngoulême pour en améliorer l'usage au bénéfice des utilisateurs et en assurer le plein développement
2. Mettre en place des systèmes d'information et de communication grand public (billettique, information, horaires, etc.) pour encourager et faciliter la complémentarité et l'intermodalité sur les diverses possibilités de transport
3. Organiser l'animation des différentes offres de services liée à l'intermodalité : transports en commun, déplacements doux et place de la voiture individuelle : combinaison des modes de déplacement et des usages

- Associer les habitants et les acteurs du territoire pour répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et sociétaux de la politique de mobilités

1. Inclure dans la charte des mobilités impulsée par l'Agglo un volet participation citoyenne conformément à la charte de la participation citoyenne votée le 16 février 2017
2. Intégrer l'enjeu de la mobilité inclusive
3. Développer des actions de sensibilisation aux modes doux et actifs pour accompagner les changements de mentalités en lien avec les plateformes de mobilité développés sur le territoire.

Retrouvez l'intégralité de la contribution
sur : www.codevgrandangouleme.fr

Animateur-tric-e-s : Jean – Jacques CHABERT – Isabelle LOULMET – Évelyne VIDEAU
Rapporteurs : Didier GABOULAUD – Étienne ARLOT
Contact : Communauté d'Agglomération / Conseil de Développement :
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr – Tél : 05 45 93 08 28

